



## Commune de VILLECHENEVE

### CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 mars 2020

#### PRESENTS:

Mr CHAZELLES	Bernard	Maire
Mr SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr PIQUET	Bruno	2ème Adjoint
Mr MONDELAIN	Jean-Jacques	3ème Adjoint
M. DUPIN	Jérôme	4ème adjoint
Mme CHIRAT	Sylviane	Conseillère
Mr GRANJARD	Olivier	Conseiller
Mr BRUCHET	Olivier	Conseiller
Mme CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr BLANC	Daniel	Conseiller
Mme DUSSUYER	Colette	Conseillère
Mr MAZAUD	Jean-Pierre	Conseiller
M. MOREL	Cédric	Conseiller

#### Secrétaire de séance

Mr PIQUET Bruno 2ème Adjoint

Début de la réunion : 20h30

#### **1/ Clôture de l'exercice 2019 (vote des comptes administratifs 2019 et comptes de gestion 2019).**

Budget général, Assainissement, lotissement les Grandes Terres, lotissement les Placettes.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion établi par le Receveur Municipal pour l'exercice 2019.

Votants : 13      Pour : 13      Contre : 0      Abstention : 0

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif pour l'ensemble des budgets primitifs et annexes pour l'exercice 2019, excepté Monsieur le maire qui ne participe pas au vote.

Votants : 12      Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

#### **2/ Délibération concernant le Dispositif paragrêle et sa participation financière**

Monsieur Bruno PIQUET explique à l'ensemble du conseil que le dispositif de lutte contre la grêle est actif depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 et l'association Paragrêle a été créée pour en assurer le fonctionnement.

Depuis le 1<sup>er</sup> mai, il a été tiré plus de ballons que ce qui était initialement prévu, ce qui a engendré un avenant de dépassement au budget prévu pour l'année 2019 approuvé par le Conseil communautaire en septembre.

Pour les années 2020 et 2021, les territoires concernés sont sollicités par la Chambre d'Agriculture pour une participation à hauteur de 0.80 euros par habitant.

Une participation sera demandée aux agriculteurs du territoire.

A la suite de la conférence des maires du 18 novembre dernier, il est proposé :

- Que la CC-MDL contribue au dispositif à hauteur de 15.000 euros comme en 2019
- que les communes participent à hauteur de **0.37 euros** / habitant (selon derniers chiffres Insee).

En effet, le dispositif paragrêle, même si au départ est conçu pour protéger les cultures, protège également les biens des particuliers et le patrimoine communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la proposition de la CC-MDL.

Le Conseil municipal APPROUVE le financement du dispositif Paragrêle pour l'année 2020 par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais à hauteur de 15 000 euros, à verser à l'association Paragrêle et S'ENGAGE à compléter le financement du dispositif à hauteur de **0.37€ par habitant** et par an pour les années 2020 et 2021.

### **3/ Renouvellement contrat services radar pédagogique Evolis Solution V6**

Monsieur le Maire explique que le contrat de service que nous avons mis en place pour notre radar pédagogique, situé entre les numéros 648 et 678 de la grande rue, arrivera à son terme le 05/11/2020.

Monsieur le maire propose de reconduire le contrat de service aux mêmes conditions tarifaires avantageuses accordées sur le contrat précédent soit **199€HT** par an, pour la durée d'engagement des 3 ans.

### **4/ Mise à jour des tarifs de location salle polyvalente**

La commission responsable des bâtiments communaux s'est réunie afin de discuter des tarifs de location de la salle polyvalente proposés aux associations du village.

Depuis de longues années, les tarifs de locations attribués aux associations étaient les suivants :

- 130 euros pour la première manifestation
- 70 euros pour la deuxième manifestation
- Gratuité lors de la troisième manifestation

Suite aux nombreuses demandes provenant des présidents des associations afin de proposer la gratuité dès la première manifestation, la commission a décidé de proposer aux membres du conseil municipal d'inverser les tarifs de la sorte :

- Gratuité lors de la première manifestation
- 70 euros pour la deuxième manifestation
- 130 euros pour la troisième manifestation

Le Conseil Municipal approuve le changement des tarifs appliqués aux associations pour l'année 2020.

Votants : 13

Pour : 7

Contre : 2

Blanc : 4

Monsieur JJ MONDELAIN, au nom des associations, remercie le Conseil municipal.

## 7/ Question diverses

- ✓ L'entreprise Viannays Fils a effectué les travaux pour la création du réseau eaux usées situé entre le stade et la station d'épuration. Reprise du regard, mise en place d'un mur de séparation sur une hauteur de 30 cm pour permettre un trop plein dans l'ancien tuyau en cas d'orage.
- ✓ Le château d'eau au Signy sera en fonction à compter du mois d'avril 2020.
- ✓ Voierie communautaire : la commission a effectué la visite des routes communales de Villechenève nécessitant une reprise de la bande de roulement.  
Il ressort 3 chemins en mauvais état : villette ; chemin de l'Etang (en partie) ; les 4 chemins.  
Le budget 2020 de la CC-MDL pour l'ensemble de la voierie communautaire est de 1 363 000 euros
- ✓ Les travaux pour la fibre se poursuivent. Le raccordement est prévu pour l'ensemble des foyers avec une possibilité d'extension à 550 foyers.

Fait en Mairie, le 16 mars 2020

Le Maire,

Bernard CHAZELLES

